

ARRÊTÉ

portant nomination de la Présidente et des Présidents Adjointes de jury de l'examen du Baccalauréat Professionnel toutes spécialités pour la session d'examen 2023-2024, pour les Régions Guadeloupe et Martinique

Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt :

Vu l'article D.337-93 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-145 du 10 février 2009 relatif au baccalauréat professionnel ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 1^{er} octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1995 fixant les modalités de mise en œuvre et de validation du contrôle en cours de formation dans les filières préparant aux diplômes délivrés par le ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2010 portant création de la spécialité "agroéquipement" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 22 août 2011 modifié portant création de la spécialité "services aux personnes et aux territoires" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2010 portant création de la spécialité "technicien conseil vente en alimentation" et ses options du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance

Vu l'arrêté du 31 juillet 2018 portant création de la spécialité "aménagement paysagers" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2018 portant création de la spécialité « conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes) » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 27 février 2017 portant création de la spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté de nomination du 07 avril 2023, de Monsieur Jean-Rémi DUPRAT, en qualité de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Martinique ;

Vu l'avis du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 12 septembre 2023 d'ouverture pour l'année scolaire 2023-2024 de sessions d'examens en vue de l'attribution de divers diplômes de l'enseignement technique ;

ARRÊTE

Article 1 :

La répartition des Présidents du jury des examens du baccalauréat professionnel pour la session 2023-2024 est précisée en annexe 1.

Article 2 :

Sous l'autorité de la Présidente, les Présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat professionnel sont nommés pour le suivi des établissements pour la session 2023-2024 tel que précisé en annexe 2.

Article 3 :

Les Présidents-adjoints de jury sont chargés du suivi des établissements pour la session 2023-2024 conformément à la répartition décrite au tableau présenté en annexe 3.

Article 4 :

Le Président et les Présidents-adjoints désignés par le présent arrêté demeurent en fonction jusqu'à la nomination du jury pour la session suivante.

Article 5 :

Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Martinique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié sur le site internet de la DAAF Martinique.

Fait à Fort-de-France, le vendredi 22 septembre 2023

**Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture
et de la Forêt**



Jean-Rémi DUPRAT

ANNEXE 1

Désignation de la Présidente du jury de l'examen du baccalauréat professionnel
pour la session 2023-2024

Prénom Nom	Qualité du président	Établissement de rattachement
Madame Génica LAWRENCE	maître de conférence (enseignant-chercheur)	IUT de Saint-Claude en Guadeloupe

ANNEXE 2 :

Désignation des présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat professionnel
pour la session 2023-2024

Prénom Nom	Établissement de rattachement du président-adjoint
Madame Nadine GODARD	LEGTPA de Guadeloupe
Madame Catherine MARKOS	LPA Le Robert
Madame Nicomède PERONET	LPA Le Robert
Monsieur Claude LASSERRE	LEGTPA de Guadeloupe

ANNEXE 3 :

Répartition des établissements suivis par les présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat professionnel pour la session 2023-2024

Madame Nicomède PERONET, LPA du Robert :

MFREO de Lamentin	Bac Professionnel services aux personnes et aux territoires
MFREO de la Guadeloupe	Bac Professionnel technicien conseil vente en alimentation (produits alimentaires et boissons)
	Bac professionnel services aux personnes et aux territoires
MFREO de Vieux Habitants	Bac Professionnel Services aux personnes et aux territoires
	Bac Professionnel technicien conseil vente en alimentation (produits alimentaires et boissons)
MFREO de Sainte-Rose	Bac Professionnel conduite et gestion de l'entreprise agricole
MFREO de Grande Terre Sud	Bac professionnel aménagements paysagers
	Bac Professionnel services aux personnes et aux territoires

Madame Catherine MARKOS, LPA du Robert :

CFA de la Guadeloupe	Bac Professionnel conduite et gestion de l'entreprise agricole
	Bac professionnel services aux personnes et aux territoires
LEGTPA de la Guadeloupe	Bac Professionnel conduite et gestion de l'entreprise agricole
	Bac professionnel aménagements paysagers
	Bac professionnel conduite de productions horticoles

Monsieur Claude LASSERRE, LEGTPA de Guadeloupe :

LEGTA de Croix-Rivail	Bac professionnel agroéquipement
	Bac Professionnel conduite et gestion de l'entreprise agricole
	Bac professionnel conduite de productions horticoles

Madame Nadine GODARD, LEGTPA de Guadeloupe :

LPA du Robert	Bac professionnel services aux personnes et aux territoires
	Bac Professionnel technicien conseil vente en alimentation (produits alimentaires et boissons)
	Bac professionnel aménagements paysagers
MFREO de Morne-Rouge	Bac professionnel services aux personnes et aux territoires